

# COMMISSION ECB DU CNPN du 19 Décembre 2019

## Avis sur le bilan du PNA en faveur du Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) 2009-2015



Ce PNA sur le Desman des Pyrénées est considéré comme exemplaire. Il a très bien fonctionné, notamment sur divers aspects :

- acquisition de connaissances importantes avec un échantillonnage standardisé, qui a permis de mieux cerner sa répartition de façon exhaustive sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne (et probabilité de présence) et son habitat, cette action mobilisant plusieurs partenaires, et les acteurs de l'espèce,
- développement d'un volet génétique très fort qui a offert des perspectives inattendues, notamment pour évaluer des paramètres démographiques et reconstituer l'histoire de colonisation des Pyrénées et la réaction de la population aux aménagements,
- mise en œuvre d'actions de conservation, avec notamment 2 axes, sur l'outil cartographique pour les analyses pré-aménagement (à destination des BE), méthodologie très fouillée, et un axe fort vis-à-vis des aménageurs hydrauliques,
- sensibilisation très intéressante, qui a touché tant des professionnels que le public plus largement.

### **Suite à l'ensemble de ces 10 années d'action en faveur du Desman, le CNPN considère qu'il faudra :**

- développer des actions de connaissances pour mieux anticiper les effets du réchauffement climatique induisant des modifications de débits et de la température des cours d'eau, notamment en travaillant sur les habitats rivulaires pouvant jouer sur la luminosité et l'ouverture des milieux favorisant la qualité de l'eau pour le Desman.
- développer une stratégie permettant de limiter les effets de la prédation sur le Desman par le chat domestique et le Vison d'Amérique.
- continuer à développer des actions de gestion de sites favorables comme ceux déjà lancés, en lien avec le développement à continuer des havres de paix.
- fournir des éléments aux aménageurs sur la gestion des habitats, et sur des éléments indispensables au maintien de l'espèce, comme les débits réservés minimums nécessaires au maintien de l'espèce (ce n'est qu'un exemple).
- renforcer les recommandations et la déclinaison de la démarche ERC pour une espèce comme le Desman, notamment sur le volet compensation : comment s'y prendre pour compenser la dégradation des habitats ou des populations de Desman ? Même s'il est difficile de standardiser une méthodologie, à adapter à chaque situation.
- s'insérer à la gestion de crises, pour éviter les situations déjà vécues en cas de crues (laves de boue par exemple), entraînant des mesures de réparation immédiate sur les torrents impactés (avec arrêté préfectoral de remise en état et de consolidation des berges par enrochement). Se rapprocher des services Restauration des Terrains en Montagne pour anticiper cet enjeu.

- ce PNA est l'un des rares à permettre d'intervenir dans la partie zone humide des Pyrénées, avec une action pouvant intervenir sur l'ensemble de la biodiversité des vallées pyrénéennes. Il porte donc une forte responsabilité. Il faudra néanmoins veiller à mener une action en concertation avec d'autres espèces PNA, comme la Loutre d'Europe.

- se pose la question de la pérennité des financements : heureusement qu'il y a eu le Life et une équipe PNA extrêmement motivée et qui sait mobiliser les partenariats techniques et financiers, sinon tout ce travail se serait arrêté à la fin du PNA 1. Il y a besoin d'un soutien financier suffisamment fort de la part de l'État pour assurer une animation confortable du PNA.

**Le CNPN valide le bilan du PNA Desman 1 et est favorable à la poursuite de l'action menée. Le CNPN est donc favorable à un deuxième PNA pour faire suite au Life.**



**Michel METAIS**  
**Président de la Commission ECB**